

déceptions engendrées par le pouvoir, c'est de reconnaître un problème sans être capable de le résoudre seul - et tel est le cas dans la situation désespérée que connaît la Yougoslavie.

J'aimerais disposer d'une formule magique pouvant convaincre les belligérants de déposer leurs armes et de négocier un règlement juste et durable. Mais, monsieur le Président, cette région vit des enjeux politiques et des émotions qui défient toute solution aussi simple.

Examinons quelques instants les interdépendances ethniques complexes de la région :

- Soixante-six pour cent des habitants de la Serbie sont serbes, mais, dans une partie du territoire de la Serbie - la province de Kosovo - 90 % des habitants sont albanais.
- En Croatie, 75 % des habitants sont croates, mais 12 % au moins sont serbes.
- La combinaison ethnique est encore plus complexe en Bosnie-Herzégovine, où 44 % des habitants sont des Musulmans slaves, 31 % sont serbes et 17 % sont croates.

Instaurer la paix et la stabilité dans une région où les tensions ethniques sont si profondément implantées n'est pas chose facile. Je tiens toutefois à assurer la Chambre et la population du Canada que nous ne nous sommes pas dérobés à ce défi.

Notre position est franche et claire depuis le début. Nous voulons, pour tous les peuples de la Yougoslavie, un règlement pacifique, global et négocié, qui protège les droits des minorités, empêche toute modification unilatérale ou forcée des frontières et aménage comme il convient les rapports juridiques et financiers entre les diverses régions.

Nous avons, par l'entremise des mécanismes internationaux officiels, fait connaître notre point de vue au gouvernement yougoslave et aux peuples de la Yougoslavie.

Dès le début de la crise, le Canada a participé activement aux efforts déployés par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) en vue d'un dénouement pacifique du conflit.

Nous appuyons sans réserve la déclaration de la CSCE selon laquelle les divergences internes en Yougoslavie doivent être réglées au moyen de négociations pacifiques, comme le prévoient les principes d'Helsinki, et la déclaration selon laquelle les acquisitions de territoires ou modifications de frontières intervenues dans ce pays par la violence sont inacceptables.

Toutefois, la CSCE a été empêchée d'agir effectivement au printemps parce qu'un certain nombre de pays - parmi lesquels figurait l'URSS à